

le 15 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DASES 412 G** : subventions d'un montant total de 14 000 euros pour les associations suivantes : « Acoeurvoix » (3è) : 2 000 euros, « Autisme Piano Thérapie Educative » (14è) : 5 000 euros, « Lire dans le noir » (2è) : 6 000 euros, « Tout en très court » (20è) : 1 000 euros, qui agissent dans le domaine de la culture.

**M. Bernard JOMIER, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention aux quatre associations ci-dessous ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association « Acoeurvoix » (3è), simpa 49221, dossier 2016\_08106, pour l'année 2016.

Article 2 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association « Autisme Piano Thérapie Educative » (APTE) (14è), simpa 18503, dossier 2016\_07523, pour l'année 2016.

Article 3 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association « Lire dans le noir » (2è), simpa 21981, dossier 2016\_07531, pour l'année 2016.

Article 4 : Une subvention de 1 000 euros est attribuée à l'association « Tout en très court » (20è), simpa 186028, dossier 2016\_07247, pour l'année 2016.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 52, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2016 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**